

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 24 juin 2024

Délibération n°2024/208

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 37 Votants : 55 Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Clonas-sur-Varèze sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2024

MEMBRES PRESENTS :

ASSIEU	Mr Jean Michel SEGUI
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme Nelly CLARET
BEAUREPAIRE	Mme Béatrice MOULIN MARTIN – Mr Kénan SOLMAZ
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme Christelle GRANGEOT
BOUGE CHAMBALUD	Mr Sébastien ANDRE
CHANAS	Mr Jean Charles MALATRAIT – Mme Raymonde COULAUD
CHEYSSIEU	Mr Gilles BONNETON
CLONAS SUR VAREZE	Mr Régis VIALLATTE
JARCIEU	Mr Yann BERHAULT
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr André MONDANGE – Mme Delphine ALBUS – Mr Sébastien COURION
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme Isabelle DUGUA – Mr Jean François PAVONI
MONSTEROUX MILIEU	Mr Denis MERLIN
PISIEU	Mr Jean Luc DURIEUX
PRIMARETTE	Mr Serge MERCIER
REVEL TOURDAN	Mme Sylvie DEZARNAUD
ROUSSILLON	Mr René PEY – Mme Josette BONNET – Mr Marc ROUSVOAL - Mme Marie Christine HAINAUD – Mme Nathalie LIHOSSIER
SABLONS	Mr Laurent TEIL
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme Sandrine LECOUTRE – Mr Frédéric DESSEIGNET
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr Axel MONTEYREMAR
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr Philippe GENTY – Mr Louis CORRADINI - Mme Christine RABIER – Mme Aïda CHOUCANE
SAINT PRIM	Mr Michel CROS
SAINT ROMAIN DE SURIEU	Mr Robert MOUCHIROUD
SALAISE SUR SANNE	Mr Gilles VIAL
SONNAY	Mr Claude LHERMET

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr Christian MONTEYREMARD pouvoir à Mr Régis VIALLATTE – Mr Yannick PAQUE pouvoir à Mme Béatrice MOULIN MARTIN - Mme Annie MONNERY pouvoir à Mme Sylvie DEZARNAUD - Mme Elisabeth TYRODE pouvoir à Mme Christelle GRANGEOT - Mr Jacques GARNIER pouvoir Mr Axel MONTEYREMARD – Mr Thierry DARBON pouvoir à Mr André MONDANGE – Mme Véronique ROBERJOT pouvoir à Mme Delphine ALBUS – Mr Michel PASCAL pouvoir à Jean Luc DURIEUX - Mr Robert DURANTON pouvoir à Mr René PEY - Mr Gérard BOUSSARD pouvoir à Mme Josette BONNET – Mme Nathalie MOREL pouvoir à Mr Laurent TEIL - Mr Olivier MERLIN pouvoir à Mme Sandrine LECOUTRE - Mme Marie France LIBERO pouvoir à Mme Aïda CHOUCANE - Mr Claude RULLIERE pouvoir à Mr Louis CORRADINI – Mme Françoise BUNIAZET pouvoir à Mr Gilles VIAL – Mme Dominique GIRAUD pouvoir à Mr Serge MERCIER – Mr Xavier AZZOPARDI pouvoir Mme Christine RABIER – Mr Jean Marc REY pouvoir à Mr Denis MERLIN

EXCUSES : Mr Jean Michel DOLPHIN – Mr Yann FLAMANT – Mr Gabriel GIRARD – Mr Jean Paul IMBLOT - Mr Gilbert MANIN – Mme Karelle OGIER - Mr Laurent ILTIS – Mr Bernard PERNOT – Mr Denis CHAMBON – Mr Gérard BECT – Mr Luc SATRE

Mme Christelle GRANGEOT a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Habitat – logement : approbation de la convention d’Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat (OPAH) sur le territoire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône

L’étude pré opérationnelle sur l’Habitat, menée en 2022 et 2023 par le bureau d’études SOLIHA, a permis de cibler les besoins du territoire en termes d’amélioration de l’habitat du parc privé et la pertinence du lancement d’une Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat, OPAH, sur le territoire de la Communauté de communes EBER.

L’OPAH est un outil de réhabilitation du parc immobilier bâti. Elle vise à améliorer le parc de logements privés et à maintenir ou développer les services de voisinage.

Elle s’inscrit complètement dans le projet de territoire d’EBER en complément des dispositifs déjà existants. Elle vient alimenter la Plateforme Territoriale de Rénovation de l’Habitat animée par l’Espace France Rénov’, conduit par l’AGEDEN.

L’OPAH comprend un dispositif de suivi animation auprès des propriétaires et un soutien financier pour des travaux nécessaires à la rénovation des logements occupés à titre de résidence principale, de l’Agence Nationale d’Amélioration de l’Habitat, l’ANAH, et d’EBER, dans le cadre de :

- ❖ la lutte contre la précarité énergétique
- ❖ la lutte contre le mal logement (logement indigne)
- ❖ l’adaptation des logements au handicap ou au vieillissement
- ❖ la remise sur le marché de logements vacants.

La mise en place de l’OPAH nécessitera donc le recrutement d’un opérateur en charge du suivi animation auprès des propriétaires.

Les enjeux, les objectifs et les différents financements de ce dispositif sont décrits dans une convention, signée entre l’ANAH et EBER pour une période triennale, du 1^{er} septembre 2024 au 31 aout 2027.

Les objectifs globaux de l'OPAH sur le territoire de la Communauté de communes sont évalués à 386 logements répartis comme suit :

- 228 logements de propriétaires occupants dont les revenus sont dits très modestes, modestes ou intermédiaires au vu des grilles de l'ANAH en vigueur et réactualisées chaque année.
- 8 logements de propriétaires bailleurs
- 150 logements en copropriété

La Commission Logement et Gens du Voyage du 14 mai 2024 a validé le projet de convention et notamment l'ouverture du dispositif aux Propriétaires Occupants aux revenus dits intermédiaires ainsi que l'ensemble des objectifs de la convention, qualitatifs et quantitatifs.

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône ;

Considérant le projet de convention annexé ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Logement et Gens du Voyage du 14 mai 2024 ;

Considérant les faits ci-dessus exposés,

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,

VALIDE le lancement d'une OPAH ;

APPROUVE le projet de convention avec l'ANAH et notamment les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre durant la période de l'OPAH,

VALIDE la mise à disposition au public du projet de convention pour une période d'un mois,

AUTORISE Madame La Présidente à lancer une consultation pour le choix d'un opérateur en charge du suivi animation de l'OPAH sur EBER,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente
Sylvie DEZARNAUD